

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2024
20 H 30

L'an deux mille vingt quatre, le 30 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Présents : M. CLAMADIEU Yves, Mme DELZOR Lucette, adjoint, M. DUCHAINE David, Mme GUITTARD Michelle, Mme BICHARD Sandrine, Mme SOUCHAL Isabelle, M. SAUVAGE Claude, Mme BASCOULERGUE Roselyne, M. OUVRARD Jean-Marc.

Absents : Mme BAUDONNAT Béatrice, M. MONTEIX Guy.

Pouvoirs : M. MONTEIX Guy à M. CLAMADIEU Yves,
Mme BAUDONNAT Béatrice à Mme SOUCHAL Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette

Ordre du jour

- Choix de la banque pour un emprunt court terme (subventions)
- Validation du lot 3 du marché de la salle polyvalente
- Choix des travaux à réaliser sur les appartements communaux du bourg
- Conventions ONF
- Modification des horaires de l'éclairage public
- Achat bungalows
- Décision modificative
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 02 septembre ont été relevées.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.

EMPRUNT COURT TERME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un prêt court terme pour financer le début des travaux de la salle des fêtes et du réseau de chaleur afin d'avancer les différentes subventions obtenues.

Il présente les propositions faites par les banques suivantes :

BANQUE POPULAIRE
CAISSE DES DEPOTS
CREDIT AGRICOLE
CREDIT MUTUEL

Après avoir étudié les propositions des banques précitées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE
Montant : **600 000,00 €**
Taux fixe : 2.89 %
Nombre d'échéances : 2
1^{ère} échéance : 15/11/2025
Somme des intérêts : 34 680 €
Frais : 600 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases indiquées ci-dessus

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

VALIDATION PROPOSITION LOT 3 TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle que le lot 3 – Couverture Etanchéité - concernant les travaux de la salle des fêtes n'a reçu aucune proposition suite à l'appel d'offres effectuée précédemment.

Après plusieurs demandes de devis auprès de nombreuses entreprises, seule une a répondu.

Il présente alors l'offre de l'entreprise ETANCHEA d'un montant de 19 866.80€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide l'offre de l'entreprise ETANCHEA pour le lot 3 de la salle des fêtes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

CHOIX DES TRAVAUX A REALISER SUR LES APPARTEMENTS DU BOURG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux du réseau de chaleur ont débuté.

Des travaux sont alors prévus afin de raccorder les appartements du bourg à ce dispositif. Il s'avère donc judicieux de profiter de cet aménagement pour programmer la réhabilitation thermique de ces logements. Pour cela, une étude diagnostic a été réalisée afin de cibler les besoins.

Après discussion, le conseil municipal décide de programmer les travaux suivants :

isolation du grenier, reprise de l'étanchéité, remplacement des menuiseries, isolation du plancher de la chambre, ventilation de type hygro, raccordement au réseau de chaleur.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION ONF

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la convention envoyée par l'ONF pour des coupes sur les parcelles 12, 14 et 16 sur la forêt sectionale de Courtevalle Puy Lavèze. Il est décidé de récolter les épicéas scolytés situés juste sous la route forestière ainsi qu'une petite zone sur la parcelle 12, à l'ouest de l'autoroute (partie moins sinistrée par la tempête Bella).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider la convention sur Courtevalle Puy Lavèze ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce sujet.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

MODIFICATION DE L'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Suite à différents retours des habitants, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération sur l'extinction partielle de l'éclairage public mise en place le 28 novembre 2022 de telle sorte :

- Pas de changement sur la **Gare de Laqueuille** (secteur micro-crèche et gare SNCF).
- Dans la **zone d'activité de La Courtine** de 20h à 6h.
- Dans le **bourg de Saint-Julien-Puy-Lavèze**, il y a 2 zones d'éclairage : les 2 zones seront éteintes de 22h à 6h, sauf les samedis, la zone des 8 candélabres des parkings au centre-bourg aura une extinction de 3h à 6h.
- **L'ensemble des villages** restants auront une coupure de 22h à 6h.

Une extinction complète reste prévue du 25 mai au 25 juillet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DÉCIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit comme précisé ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 09
Contre : 0
Abstentions : 02

ACHAT BUNGALOWS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pendant les travaux de la salle des fêtes, il n'y aura plus d'espace disponible pour les associations ainsi que pour les enfants de l'école lorsqu'il fera mauvais temps.

Afin de trouver une solution pour laisser un endroit permettant différentes réunions ou un abri pour les élèves, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est renseigné sur les différents modes d'acquisition de bungalows (achat ou location).

Après énumération des différentes offres et options, le conseil municipal privilégie l'achat car moins contraignant et moins coûteux que la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'achat de deux bungalows à la société TOPMODULES pour un montant de 12 440€ HT ;
- D'inscrire cet achat à l'article 2138 et d'effectuer une décision modificative afin d'avoir les fonds nécessaires à cet achat (délibération suivante) ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

DM 2 BP – ACHAT BUNGALOWS

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERAT EQUIPMT NON IND		14 928,00		14 928,00
Autres constructions			2138(21)	14 928,00
Immo. Corporelles en cours	231(23)	14 928,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		14 928,00		14 928,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

DM 3 BP – EMPRUNTS TRAVAUX

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERAT EQUIPMT NON IND				289 754,15
Immo. Corporelles en cours			231(23)	289 754,15
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		289 754,15
OP : OPERAT EQUIPMT NON IND				289 754,15
Emprunt en euros			1641(16)	289 754,15
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		289 754,15

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Présents : 09
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Une demande a été faite en Mairie pour un food-truck ambulante qui viendrait se positionner au bourg de Saint-Julien les dimanches soirs de 17h30 à 21h30. La municipalité donne son accord.

Le Maire informe qu'il a fait l'acquisition d'une génératrice qui s'attelle au tracteur d'une puissance de 30 kWh pour la somme de 2 000 € HT. Celle-ci permet de faire fonctionner le broyeur de la station d'épuration de la Gare de Laqueuille, nous utilisons auparavant celles des élus agriculteurs qui nous dépannaient gracieusement.

Un nouveau service se met en place par la communauté de communes Dômes Sancy Artense concernant le transport solidaire des personnes. Elle cherche à recenser des conducteurs pouvant être bénévoles pour accompagner des bénéficiaires limités en mobilité. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler la communauté de communes ou la Mairie.

La municipalité va effectuer des travaux de voirie sur le village de Feix et du traçage routier à la Gare de Laqueuille.